

Dispositif pédagogique

« Retour aux sources...d'archives »

(Année scolaire 2021-2022)

Règlement

Article 1 : L'objectif pédagogique du dispositif « Retour aux sources...d'archives »

Le dispositif pédagogique « Retour aux sources...d'archives » est un dispositif d'éducation artistique et culturelle organisé chaque année par le Conseil départemental des Côtes-d'Armor (Archives départementales), avec le soutien de la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale et de la Direction de l'Enseignement Catholique. Il souhaite encourager l'utilisation de documents d'archives dans l'enseignement, aider les jeunes à s'enraciner dans leur culture locale et départementale et leur donner le goût de l'histoire et de la recherche personnelle.

Article 2 : Le pilotage du dispositif

Le dispositif pédagogique « Retour aux sources...d'archives » est géré par le service éducatif des Archives départementales des Côtes-d'Armor.

Article 3 : Les participants

Le dispositif pédagogique est ouvert aux élèves de cycle 3 et aux élèves des collèges et lycées.

Article 4 : Les modalités du dispositif

Les élèves, avec leur professeur, devront réaliser une production élaborée à partir de documents d'archives et en lien avec le patrimoine départemental. Le but est de les sensibiliser au patrimoine dans toute sa diversité (bâtiments, archives, objets, sites...).

L'organisation d'un atelier itinérant du service éducatif dans l'établissement scolaire constitue une étape obligatoire dans l'élaboration de la production.

Article 5 : L'inscription au dispositif

Toute participation au dispositif devra systématiquement faire l'objet d'une inscription préalable auprès du service éducatif des Archives départementales. La fiche d'inscription, annexée au présent règlement, précisera le nom de l'établissement et son adresse, la classe concernée ou groupes d'élèves, le nombre d'élèves participants, les noms des enseignants référents et la ou les pistes pédagogiques retenues.

Les inscriptions au dispositif seront ouvertes en octobre 2021 (à une date fixée par le service éducatif).

Un total de douze inscriptions au maximum (dans la limite d'une classe ou groupe par établissement scolaire) sera pris en compte avec une répartition équilibrée entre les différents niveaux (premier et second degré) sur l'ensemble du territoire départemental.

Article 6 : L'accompagnement des enseignants

L'accompagnement des enseignants à l'exploitation des documents d'archives est assuré par le service éducatif des Archives départementales. Un temps d'échange entre les enseignants et le service éducatif, dès le premier trimestre de l'année scolaire en cours, est absolument indispensable pour la préparation de l'atelier itinérant.

Article 7: La restitution dans le cadre d'un temps fort

Toutes les classes ou groupes d'élèves qui auront participé au dispositif « Retour aux sources... d'archives » seront invités à présenter, sur un support numérique, le résultat de leurs travaux au cours d'un temps de restitution au mois de juin de l'année scolaire en cours (modalités à définir).

Article 8 : La forme de la production

Toute forme de production est acceptée. Elle doit être complétée par une présentation numérique (diaporama par exemple) afin de permettre une mise en ligne ultérieure sur le site Internet des Archives départementales. La production peut, éventuellement, être déclinée sous la forme d'une exposition présentée dans l'établissement.

Article 9 : Le site Internet

Les productions seront mises en ligne (sous format PDF) sur le site Internet des Archives départementales (<http://archives.cotesdarmor.fr>, rubrique « Transmettre »).

Article 10 : Renseignements complémentaires

Pour tout renseignement complémentaire, il convient de s'adresser aux Archives départementales des Côtes-d'Armor (7 rue François-Merlet - 22000 Saint-Brieuc).

Contacts (service éducatif) :

Mme Catherine Dolghin (animatrice pédagogique) catherine.dolghin@cotesdarmor.fr

M. Vincent Le Gall (chef du service des publics) vincent.legall@cotesdarmor.fr

M. Laot Emmanuel (enseignant conseiller-relais) emmanuel.laot@ac-rennes.fr

Contacts (secrétariat et comptabilité) :

Téléphone : 02 96 78 78 77 – Courriel : archives@cotesdarmor.fr

